



global witness

La publication d'informations sur la propriété de blocs pétroliers congolais suscite de nouvelles préoccupations quant à un risque de corruption

Ce communiqué est une traduction de la version originale en anglais, publié le 29 juin 2012.

Le quotidien britannique le *Financial Times* a publié un article indiquant que Dan Gertler, un homme d'affaires proche du Président congolais, est l'un des principaux partenaires de deux sociétés offshore qui ont obtenu des blocs pétroliers situés dans le nord-est de la République démocratique du Congo dans des circonstances controversées.

Cet article, paru le 25 juin, fait suite à la publication par Global Witness de documents d'information qui mettent en évidence les risques de corruption associés à des sociétés offshore qui se sont vu octroyer des actifs miniers congolais lucratifs par le biais de transactions opaques. Plusieurs des sociétés offshore concernées sont liées à M. Gertler. Global Witness a demandé l'instauration d'une transparence totale sur les transactions et sur l'identité de leurs bénéficiaires afin d'éviter tout risque de corruption.

Le *Financial Times* cite le ministre congolais des Hydrocarbures, Crispin Atama Tabé Mogodi, comme ayant déclaré que M. Gertler « fait partie de l'équipe de Caprikat », l'une des deux sociétés offshore qui en 2010 ont obtenu les blocs 1 et 2 situés dans le bassin du lac Albert, au Congo. Les deux sociétés, Caprikat et Foxwhelp, ont reçu leurs licences après la résiliation par le gouvernement de licences qu'il avait octroyées à d'autres sociétés pour ces mêmes blocs. Caprikat et Foxwhelp n'ont aucune expérience connue du secteur pétrolier. Elles sont immatriculées dans les îles Vierges britanniques, un paradis fiscal, et l'identité de leurs propriétaires « bénéficiaires » (ou effectifs) et de leurs directeurs est tenue secrète.

Global Witness a soulevé plusieurs interrogations concernant le rôle joué par M. Gertler dans les ventes secrètes d'actifs miniers congolais de premier ordre et ses relations d'affaires avec deux compagnies minières, Glencore et ENRC, parmi les plus grandes sociétés de la bourse de Londres. En axant ses travaux sur les transactions conclues depuis le début 2010, Global Witness a mis en relief ce qu'elle considère comme des signes indiquant les dangers d'une éventuelle corruption, notamment le fait que des mines ont été vendues dans le secret en l'absence de toute procédure d'appel d'offres et à un prix très inférieur aux évaluations commerciales. Global Witness est également préoccupée par le fait que M. Gertler aurait pu bénéficier de ses liens d'amitié avec le Président Joseph Kabila pour se procurer les actifs miniers.

Glencore, ENRC et un porte-parole de M. Gertler ont tous nié catégoriquement toute implication dans des actes de corruption. Un porte-parole de sociétés appartenant à M. Gertler a également déclaré que l'amitié qu'entretient celui-ci avec le Président congolais « représente pour nous un risque accru et nous n'avons jamais profité de passe-droits ». Le 26 juin, le ministre des Hydrocarbures a affirmé dans une déclaration que le développement des blocs pétroliers contrôlés par Caprikat et Foxwhelp « en est au stade prévu » et que les deux sociétés « ont effectué d'importants investissements

dans la recherche et le développement ainsi que dans des études sismiques et elles ont investi massivement dans des projets sociaux dans la région ».

Les révélations publiées dans le *Financial Times* soulignent le fait que les risques potentiels de corruption au Congo s'étendent bien au-delà du secteur minier. Global Witness est d'avis que la nature secrète et controversée des transactions conclues par Caprikat et Foxwhelp constitue un signe inquiétant qui pourrait indiquer qu'elles ont obtenu leurs actifs par des moyens corrompus. Bien que Caprikat et Foxwhelp se soient vu attribuer les actifs à l'issue d'un décret présidentiel publié dans le Journal officiel congolais du 22 juin 2010, les raisons pour lesquelles les précédentes licences d'exploitation de ces blocs ont été résiliées ne sont pas claires. Les raisons pour lesquelles ces deux compagnies, jusque-là inconnues, ont été choisies pour en devenir les nouveaux titulaires ne sont pas claires non plus (voir « Notes à l'attention des équipes de rédaction » ci-après).

Un porte-parole de M. Gertler a refusé d'émettre des commentaires sur la teneur de l'article du *Financial Times* et déclaré que les demandes de renseignements concernant Caprikat et Foxwhelp devaient être adressées à la compagnie chargée de l'exploitation de leurs blocs pétroliers, Oil of DR Congo. Au moment de la publication du présent communiqué, Oil of DR Congo n'avait pas répondu aux questions que Global Witness lui avait adressées par courrier électronique.

Global Witness estime que l'identité des bénéficiaires de Caprikat et Foxwhelp doit être entièrement divulguée afin de répondre aux préoccupations relatives à une éventuelle corruption. Les détails complets sur la manière dont ces sociétés se sont vu octroyer les blocs 1 et 2 et les raisons de cet octroi devraient également être rendus publics. Si ces détails ne sont pas fournis, on ne saurait exclure la possibilité que les blocs aient été obtenus par des moyens corrompus. Dans un tel contexte, on ne pourrait pas non plus exclure que des fonctionnaires corrompus pourraient bénéficier d'une éventuelle revente de ces actifs.

Étant donné ces préoccupations, Global Witness est d'avis que toute société devrait s'abstenir de conclure des affaires avec Caprikat et Foxwhelp tant que l'identité de leurs bénéficiaires n'aura pas été entièrement divulguée et que des détails complets n'auront pas été publiés sur la manière dont elles se sont vu octroyer leurs blocs pétroliers, et sur la raison de cet octroi.

/Fin

Contact :

Daniel Balint-Kurti, +44 (0) 207 492 5872 et +44 (0) 7912 517 146, dbalint-kurti@globalwitness.org

Notes aux équipes de rédaction :

1. L'article du *Financial Times* indique : « D'après M. Atama Tabe et d'autres sources issues du secteur, l'un des principaux partenaires de Caprikat et Foxwhelp est Dan Gertler, un homme d'affaires israélien qui s'est bâti une réputation de négociateur parmi les plus importants du Congo. »

2. **Compagnies contrôlant les blocs pétroliers :** Tullow Oil et Heritage Oil se sont vu octroyer les blocs 1 et 2 en juillet 2006. D'après des informations parues dans la presse, les licences ont ensuite été résiliées pour les raisons suivantes : seul un des deux blocs avait fait l'objet d'un paiement ; l'attribution du contrat n'avait pas été conforme aux normes internationales ; et le contrat de 2006 avait été signé par le vice-ministre de

l'époque, contre la volonté du ministre alors en fonction. Selon des articles de presse, Tullow a réagi en offrant de doubler sa prime de signature, la faisant ainsi passer à 1 million de dollars, en affirmant que le vice-ministre était habilité à signer le contrat à la place du ministre et en précisant qu'elle avait également obtenu la signature d'un fonctionnaire de la Cohydro, compagnie pétrolière d'État, et du ministre des Finances de l'époque. En 2008, la société sud-africaine Divine Inspiration Group a signé un contrat concurrentiel pour le bloc 1. Tullow a engagé des poursuites judiciaires pour regagner le contrôle des blocs 1 et 2 mais a fini par abandonner ces actions en justice, « au vu des frais associés à de nouvelles poursuites et de la difficulté à faire exécuter toute sentence rendue à l'encontre de la RDC même en cas de réussite » (voir <http://www.tulloil.com/files/reports/ar2010/index.asp?pageid=148> ; date de la dernière consultation : 27 juin 2012). Global Witness est d'avis que des questions graves continuent de peser sur le processus par lequel les licences d'exploitation des blocs 1 et 2 ont été à plusieurs reprises attribuées puis résiliées. Pour prendre connaissance d'informations clés sur la résiliation des licences en 2007, voir : Bloomberg, « Tullow Oil's Congo exploration pact to be cancelled (Update3) », 17 août 2007. Il convient de noter que Caprikat et Foxwhelp ont toutes les deux été immatriculées le 24 mars 2010 dans le paradis fiscal des îles Vierges britanniques – à peine trois mois avant qu'elles n'acquière les droits d'exploiter les blocs 1 et 2.

3. Avant la parution de l'article du *Financial Times* le 25 juin, même si le nom de Dan Gertler avait été associé à Caprikat et Foxwhelp dans des articles de presse, l'implication de M. Gertler n'avait pas été officiellement reconnue. En effet, il semblerait qu'un représentant de M. Gertler l'ait niée (voir point 4). En revanche, des articles de presse ont rapproché Caprikat et Foxwhelp d'un neveu du Président sud-africain Jacob Zuma, par exemple un article de *Bloomberg* daté du 25 juin 2010 (« Oil Firms of South Africa Leader Nephew to Start Congo Exploration in 2012 »), dans lequel on peut lire que les compagnies appartenaient à Khulubuse Zuma.

4. Le 14 juillet 2010, le bulletin d'information *Africa Energy Intelligence* a été contacté par le Groupe DGI de Dan Gertler puis a publié un message de clarification. « Contrairement à ce que nous avons écrit, DGI n'est pas le partenaire de Caprikat et Foxwhelp, et n'entretient aucun lien avec ces sociétés. Dont acte. Caprikat et Foxwhelp ont remporté en juin les blocs 1 et 2 sur le lac Albert », indiquait le message. L'article d'origine, publié le 30 juin 2010, et intitulé « L'ombre de Gertler sur le lac Albert », précisait : « Neveu du Président sud-africain et partenaire clé de Caprikat et Foxwhelp, Khulubuse Zuma s'est largement servi de son carnet d'adresses pour conclure l'affaire. Mais il a également été soutenu par le négociant en diamants Dan Gertler, l'homme d'affaires occidental qui entretient les relations les plus étroites avec le Président Joseph Kabila. » L'article fournit d'autres détails sur M. Gertler et Caprikat et Foxwhelp, et peut être consulté dans le numéro 631 d'*Africa Energy Intelligence* sur son site payant : <http://www.AfricaIntelligence.fr>.

5. Dans un article daté du 30 juillet 2010, intitulé « Zuma Inc's DRC oil coup (and the Tokyo factor) », le journal sud-africain *Mail & Guardian* a rapproché Caprikat et Foxwhelp de Tokyo Sexwale, homme d'affaires et politicien sud-africain, et de l'un de ses associés, Mark Willcox. Les deux hommes ont nié entretenir des liens avec ces sociétés.

6. Comme elle l'a expliqué en détail dans son document d'information de mars 2012, *Programme de réformes*, Global Witness demande instamment aux législateurs congolais d'inclure dans les nouveaux codes régissant les secteurs minier et des hydrocarbures des mesures clés pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence. Ces codes devraient être adoptés lors du mandat actuel du parlement, qui s'achèvera en 2016. Ils devraient obliger l'État à organiser des appels d'offres ouverts pour la vente des droits pétroliers et miniers. Ils devraient également stipuler que les bénéficiaires des entreprises doivent être déclarés publiquement. Le document « Programme de réformes proposé dans le secteur des ressources naturelles de la

République Démocratique du Congo » de Global Witness peut être consulté à l'adresse <http://www.globalwitness.org/campaigns/conflict/conflict-minerals/democratic-republic-congo>.

Ces mesures, si elles entrent en vigueur, pourraient contribuer à éviter le type de controverses que l'on constate ces dernières années dans les secteurs minier et pétrolier du Congo. Les donateurs internationaux du Congo devraient exiger que ces mesures soient intégrées dans les nouveaux codes et que cette démarche constitue une condition à remplir pour recevoir de l'aide pour le développement.

7. La société holding du Groupe Fleurette de M. Gertler a proposé à Global Witness un audit conjoint des propriétaires effectifs des sociétés associées à M. Gertler qui mènent des opérations au Congo. Global Witness espère discuter de cette proposition de façon plus approfondie avec les représentants officiels de M. Gertler.

Exclusion de responsabilité : la version française est une traduction du document original en anglais. Cette traduction ne peut être utilisée qu'à titre de référence. En cas de divergence entre la version française et la version originale anglaise, la version anglaise fait foi. Global Witness décline toute responsabilité en cas de dommage ou préjudice causé par des erreurs, des imprécisions ou des incompréhensions de traduction.